MERBES-LE-CHATEAU

Bulletin d'informations communales

N°1-2021

Retrouvez également toutes les informations communales ainsi que celles sur la pandémie au Covid 19 sur notre site internet

www.merbeslechateau.be

Editeur responsable : Philippe LEJEUNE 0479/34.89.51 philippelejeunemlc@gmail.com

Rédaction : Nancy PATERNOTTE 071/55.90.75 nancy.paternotte@commune-merbes-le-chateau.be

Le mot du Bourgmestre

Tous les experts s'accordent pour dire qu'un vaccin est nécessaire pour mettre fin à la crise sanitaire du Covid-19 dont le taux de mortalité est loin d'être négligeable en particulier pour les personnes âgées ou atteintes de comorbidités. On recense à ce jour plus de 21.000 morts du Covid-19 en Belgique et plus de 2 millions dans le monde. L'objectif de la vaccination contre le SARS-CoV-2 est d'atteindre une immunité collective suffisante au sein de la population belge (> 70 %) afin de nous préserver au mieux de la maladie (en particulier de ses formes graves), de limiter la propension du virus à muter et de permettre la reprise des activités économiques et sociales.

Pour que la population adhère à cette vaccination de masse (certes non obligatoire mais fortement recommandée pour les personnes ≥ 18 ans), il faut que les vaccins proposés soient bien tolérés (peu d'effets secondaires significatifs), qu'ils protègent efficacement contre la maladie et qu'ils soient accessibles à tout le monde (gratuité). Ce qui est le cas. N'hésitez cependant pas à demander conseil à votre médecin traitant ou votre pharmacien si vous avez la moindre inquiétude. Ce sont eux les mieux placés pour répondre aux questions liées à votre situation de santé personnelle. Les interrogations qui persistent aujourd'hui, mais qui ne remettent nullement en cause la nécessité de la vaccination de masse, concernent la durée de la protection vaccinale, le risque théorique d'une baisse d'efficacité des vaccins pour certains variants futurs du virus et la contagiosité résiduelle des personnes vaccinées en cas d'exposition au virus.

Plusieurs types de vaccins seront utilisés pour vacciner la population belge mais il n'y a pas lieu, à ce stade, de craindre des différences significatives en matière d'innocuité ou d'efficacité.
La campagne de vaccination n'est pas facile à organiser car elle doit tenir compte de l'approvisionnement en vaccins, des modalités de conservation et de transport de ceux-ci, de la nécessité d'administrer deux doses (en tout cas pour les vaccins actuellement autorisés), de la définition des groupes prioritaires à vacciner, de la mise en œuvre des centres de vaccination et de la volonté des autorités sanitaires de suivre les personnes vaccinées afin de contrôler l'efficacité vaccinale sur le terrain. La campagne vaccinale devrait ainsi s'étendre jusqu'en automne pour les près de 3 millions de personnes à vacciner en Wallonie.

Après les premiers groupes prioritaires actuellement en cours de vaccination (résidents et personnel des maisons de repos, professionnels des soins, collectivités diverses), les autres groupes seront progressivement invités (sans doute à partir du mois de mars) à se rendre dans un centre de vaccination (par courrier électronique et/ou postal). Les centres de vaccinations pressentis de notre région sont situés à Binche, Charleroi et Chimay. Des précisions doivent encore être apportées par la Région wallonne notamment pour les personnes qui ne peuvent se déplacer (mise en œuvre de centres itinérants ou d'une logistique de transports). A cet égard, il va sans dire que des vaccins mono-dose qui seraient disponibles en pharmacie constitueraient une avancée particulièrement intéressante.

Mais le temps presse et, pour vaincre cette pandémie, il n'y a pas de place pour l'hésitation.
Rappelons qu'on ne vaccine pas uniquement pour soi, mais surtout pour protéger les autres.
Face au fléau pandémique, l'individu ne peut se contenter d'une attitude égoïste, il doit faire preuve de solidarité. La vaccination est bien sûr un geste volontaire mais qui, vous l'avez compris, devient un impératif éthique.

La vaccination, tant qu'elle ne permet pas d'atteindre une immunité collective suffisante, ne nous dispense cependant pas de respecter scrupuleusement les gestes-barrière (limitation des contacts, distanciation physique, port du masque). Une fois de plus, on voit ici l'importance de se faire vacciner. Je vous invite donc à participer activement à cette campagne de vaccination sans précédent qui permettra à tous nos concitoyens de retrouver la vie sociale qui leur a tellement manqué.

N'hésitez pas à consulter le site « www.je me vaccine.be » de l'AVIQ qui répond à la plupart des questions que vous pourriez vous poser.

Philippe Lejeune

Nos services communaux

En raison du coronavirus, tous nos services restent accessibles uniquement sur rendez-vous !

Directrice Générale ff	lucette.dejardin@commune-merbes-le-chateau.be	Lucette DEJARDIN 071/55.90.74
Secrétariat Bulletin communal	nancy.paternotte@commune-merbes-le-chateau.be	Nancy PATERNOTTE 071/55.90.75
Population/état civil	population@commune-merbes-le-chateau.be	Stéphanie COPPIN 071/55.90.70 ou 071/55.90.71
Urbanisme Environnement	claude.toussaint@commune-merbes-le-chateau.be urbanisme@commune-merbes-le-chateau.be	Claude TOUSSAINT 071/55.90.72 Virginie FLAGOTHIER 071/55.90.80
Comptabilité	estelle.loosveld@commune-merbes-le-chateau.be	Estelle LOOSVELD 071/55.90.73
Energie/Logement	eric.dandois@commune-merbes-le-chateau.be	Eric DANDOIS 071/55.90.84
Site internet - E-guichet Cimetières	lorana.carpin@commune-merbes-le-chateau.be	Lorana CARPIN 071/55.90.81
Accueil extrascolaire	extrascolaire@commune-merbes-le-chateau.be	Isabelle OOSTENS 071/55.90.86
Tourisme	tourisme@commune-merbes-le-chateau.be	Sophie DEMANET 071/55.90.85

Horaire de l'Administration Communale

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mardi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Vendredi : de 9h à 12h

3ème samedi du mois : de 10h à 12h

Nous vous rappelons qu'il est également possible de commander certains documents via notre

E-guichet - Formulaire en ligne sur la page d'accueil du site internet **www.merbeslechateau.be**

Collège Communal

Bourgmestre	**Philippe LEJEUNE**	**philippelejeunemlc@gmail.com 0479/34.89.51**
Echevin de l'enseignement et des sports	**Jean-Philippe GOFFIN**	**goffinjeanphilippe@hotmail.com 0496/07.56.92**
Echevin des travaux	**Joachim VANDER JEUGT**	**travaux@commune-merbes-le-chateau.be 0493/83.58.85**
Echevine des fêtes	**Véronique PREAUX**	**veronique.preaux@commune-merbes-le-chateau.be 0474/64.32.34**
Présidente du CPAS	**Annie REMANT**	**annieremant@gmail.com 0496/35.21.66**

Agence Locale pour l'Emploi

L'ALE de Merbes-le-Château

Rue de la Place, 15
6567 Merbes-Le-Château
071/55.92.98
alemerbeschateau@outlook.be

Besoin d'aide dans vos tâches quotidiennes, besoin de souffler,...

Nous avons la solution ...

En tant que particulier, **vous pouvez obtenir de l'aide pour :**

- le jardinage (bêcher, planter, tondre, tailler, désherber, débroussailler, ...),
- le balayage des feuilles, le déneigement de vos allées et trottoirs,
- les petits travaux de bricolage (peinture, tapissage, petites réparations,...) refusés par des professionnels vu leur faible importance,
- l'entretien et le rangement de caves, greniers, terrasses, garages,
- les travaux d'aménagement de la maison (accrocher une barre de tenture, monter un meuble,...)
- la surveillance et les soins d'animaux domestiques durant l'absence des propriétaires (ex : pendant les vacances) ou pour aller promener votre chien,
- l'entretien des tombes et caveaux,
- la surveillance d'enfants (avant et/ou après l'école), ...

Toutes ces aides peuvent vous être fournies pour un montant de 5,95€/h ou 6,45€/h pour bénéficier d'une déduction d'impôts.

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'ALE :
071/55.92.98 ou alemerbeschateau@outlook.be

CPAS - Fonds Social chauffage

Le CPAS de votre commune vous informe que le Fonds Social chauffage reste d'application pour 2021. Ce fonds offre, sous certaines conditions, un soutien financier sous forme d'allocation de chauffage.

Permanences : - mardi de 13h30 à 15h30
- jeudi de 13h30 à 15h30

Afin de respecter les mesures sanitaires suite à la crise COVID, il est préférable d'introduire les demandes par courrier ou par mail. Si cela s'avère impossible, un rendez-vous pourra être fixé.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec nos services.

Tél. : **071/59.75.45.**

Face aux répercussions de la pandémie sur l'état psychologique de certaines personnes et professionnels d'aide et de soin, l'AViQ lance une campagne de sensibilisation et un site internet.
Objectif : permettre aux personnes en difficulté de trouver du soutien en santé mentale à proximité de chez eux ou de leur lieu de travail.

Le petit coin des scientifiques

Solution du problème précédent (Bulletin n°6/2020).

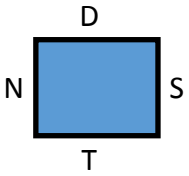

La proposition 1 nous permet de placer D à côté de N et la proposition 3 de placer S en face de N. T occupe donc la place restante. La proposition 2 nous indique que N est l'entrepreneur. La proposition 3 nous indique que S n'est pas le bouquiniste, il est donc musicien et c'est T le bouquiniste.

Nouveau problème : « La tirelire de Jules »

Jules, qui a 12 ans, décide de vider sa tirelire. Il fait un premier achat qui représente les 2/5 de l'argent ainsi obtenu. La moitié de ce qui reste passe dans un deuxième achat et pour un troisième achat il dépense les 2/3 de ce nouveau reste. Enfin le reliquat est utilisé dans un quatrième et dernier achat de 5 €. Quel est le montant initial de sa tirelire et quels sont les montants des achats successifs ?

Comparer et renégocier vos contrats de fourniture de gaz et d'électricité : l'autre moyen de faire diminuer la facture d'énergie de votre ménage.

Comparez les différentes offres

Ne cédez pas impulsivement aux offres apparemment alléchantes ou aux démarcheurs d'énergie en porte-à-porte. Commencez par comparer les différentes offres grâce à des comparateurs indépendants des sociétés commerciales, comme celui de la CWaPE www.compacwape.be par exemple.

Munissez-vous de vos factures annuelles de régularisation. Elles contiennent toutes les infos utiles :

- ⇒ votre code EAN (n° de 18 chiffres, commençant par 54, qui désigne un point de fourniture ; il est lié à votre habitation, non à vous ; il y a un code EAN séparé pour le gaz et pour l'électricité ; ils figurent sur vos factures ; vous pouvez également le demander à votre GRD) ;
- ⇒ votre consommation annuelle ;
- ⇒ votre tarif et type de compteur (simple, bi-horaire, exclusif de nuit, tarif social).

Les calculs sont réalisés à partir des formules tarifaires des fournisseurs. Ces formules sont transmises par les fournisseurs concernés qui gardent l'entière responsabilité des valeurs publiées dans ce simulateur. Il vous suffit d'introduire les données relatives à votre consommation habituelle ainsi que votre code postal dans les champs prévus à cet effet.

Signez un contrat avec le fournisseur que vous avez choisi

- Le nouveau fournisseur se charge de résilier le contrat en cours auprès de votre ancien fournisseur. En tant que client résidentiel ou PME vous avez le droit de mettre fin à tout moment à un contrat de fourniture continue d'électricité, qu'il soit à durée déterminée ou à durée indéterminée, à condition de respecter un délai de préavis d'un mois.
- La société chargée de relever les compteurs viendra faire un relevé des index, ou vous devrez les communiquer vous-même.
- Votre ancien fournisseur vous enverra une facture de clôture. Votre nouveau fournisseur commencera à vous envoyer les factures d'acompte mensuelles.

Nous vous rappelons que pour toute information concernant l'énergie en générale, notre Conseiller en Energie, Monsieur Eric DANDOIS est joignable durant les heures de bureau au 071/55.90.84.

Nous vous informons qu'une boîte à suggestions a été installée à l'accueil de notre Administration Communale et que dès lors, tout un chacun, peut venir y déposer ses avis, idées, propositions de projet,...etc relatifs à l'amélioration de notre Commune.

Vos nom, prénom, adresse, et éventuellement adresse email doivent y être mentionnés.

Brevet "Benjamin secouriste"

Un nouveau projet a été lancé cette année au sein des écoles communales de Merbes-le-Château.
En 2021, **les élèves de 5e et 6e années** des 4 implantations de notre entité recevront une formation qui leur permettra de découvrir les bons réflexes à adopter en cas d'accident et les gestes de premiers soins.
L'animation « Benjamin Secouriste » leur apprendra des notions de premiers secours qui les aideront à réagir en cas de blessure ou de petit accident et à intervenir de manière responsable et prudente en cas d'accident plus conséquent.

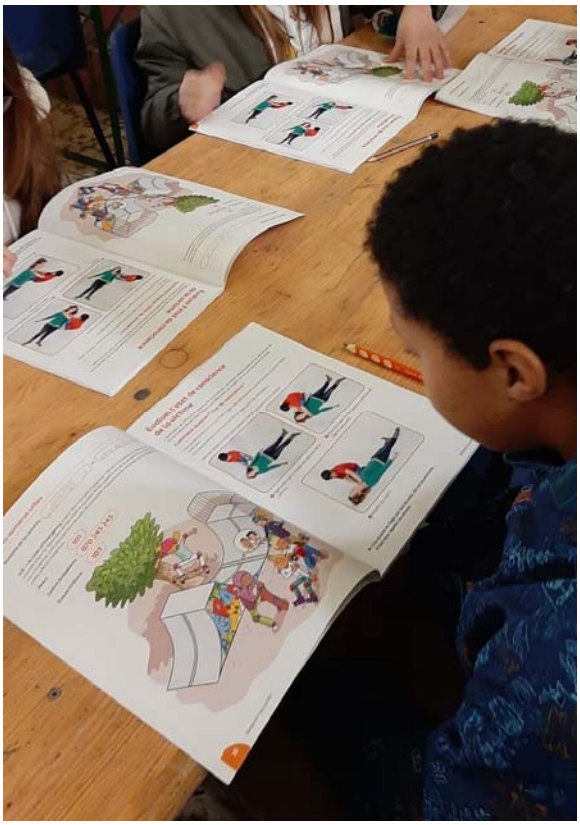

Accueil Temps Libre

Durant les vacances de nouvel an, l'accueil temps libre a organisé un stage à l'école de Labuissière.

« *Les petits explorateurs accueillent 2021 avec entrain* ».

12 petits explorateurs ont participé à ce stage. Au programme : des balades, découverte de la réserve naturelle et des observatoires, construction de cabanes, réalisations de mascottes, de sarbacanes et bien d'autres choses …

La semaine s'est terminée par un feu de camp avec saucisses grillées et marshmallows.

Bibliothèque communale

Quelques nouveautés vous attendent à la bibliothèque communale Léo Claretie, rue Haute à Merbes-le-Château.

D'autres ouvrages seront bientôt disponibles notamment dans la section jeunesse.

Horaires de la bibliothèque : mercredi de 14 à 18h et le dernier vendredi du mois de 17 à 18h30.

Accueil extrascolaire - Plaine de Pâques

A l'école communale de Merbes-le-Château

Du mardi 6 au vendredi 9 avril 2021

Thème

SAFARI-MERBES

3€ la journée

Du lundi 12 au vendredi 16 avril

Thème

« *Elémentaire mon cher Watson* »

3€ la journée

L'inscription est OBLIGATOIRE par téléphone auprès du service d'accueil extrascolaire à partir du 9 mars 2021 au **071/55.90.86.** Attention, les places sont limitées.

Rubrique état civil

Naissances

- LECOCQ Nelson - 29/08/2020 - FV
- DAUCHOT Jude - 06/12/2020 - MSM
- LEBACQ Olivia - 27/12/2020 - MLC
- LEBACQ Sofia - 27/12/2020 - MLC
- GILOT Alix - 07/01/2021 - FV
- TOUSSAINT Valentine - 17/01/2021 - MLC

Décès

- MOUTON Emile - 05/11/2020 - MLC
- TRIPODI Giuseppe - 26/11/2020 - FV
- BRUNO Giaconda - 04/12/2020 - LB
- JADOT Nicole - 07/12/2020 - LB
- FORGET Jacques - 13/01/2021 - MLC
- DE CLERCQ Daniel - 14/01/2021 - MLC
- SAPART Ghislaine - 15/01/2021 - LB

Travaux communaux

Coupe des sapins au cimetière de Merbes-Ste-Marie et dessouchage

Les journées Wallonnes de l'eau

Activités gratuites

Les Journées Wallonnes de l'Eau 2021 auront lieu **du 13 au 28 mars 2021**.
L'objectif ? Permettre à chaque citoyen de découvrir les rivières près de chez lui et sensibiliser un maximum de monde à l'urgence de préserver l'or bleu de notre région.

L'Office du Tourisme vous propose une balade guidée sur la thématique de l'Eau :

Au départ de l'Esplanade du Dinosaure au Pont de Sambre à Merbes-le-Château, le

Dimanche 14 mars

Balad'eau-nous@Merbes

Votre guide, Monsieur Xavier Legrain, membre coordinateur du cercle des Naturalistes de Belgique asbl vous accompagnera pour aborder les sujets suivants : la rivière (géologie, géomorphologie…), la Sambre, les Marais de Labuissière, les carrières et marbrerie, l'écluse. Il vous parlera également du ruisseau du seigneur. Circuit de 6kms

Départ ? 14h00

Durée ? +/- 2h30

Prévoir bottes/bonnes chaussures de marche et vêtements adaptés à la météo

Groupe limité à 20 personnes, inscription au 071/55.90.85

Dites HALTE aux déchets!

Le samedi 27 mars à 9h30 :

- Nettoyage du ruisseau du seigneur en matinée via l'Opération Rivière Propre
  Point de rassemblement : Esplanade du Dinosaure au Pont de Sambre à Merbes-le-Château
  Tenue spéciale obligatoire fournie par un membre du Contrat Rivière Sambre qui supervisera l'action (6 pers maximum)
- Nettoyage du halage et de ses environs sous la supervision d'une autorité communale Parcours plus familial. Départ de l'Esplanade du Dinosaure au Pont de Sambre à Merbes-le-Château (20 pers maximum)

Attention : inscriptions obligatoires aux différentes activités au 071/55.90.85
Port du masque obligatoire et distanciation sociale à respecter

Le programme complet des JWE est disponible sur le site du Contrat Rivière Sambre et affluents : www.crsambre.be/journees-wallonnes-de-leau-2021

Quelques renseignements sur nos Ruisseaux

Pré à la Buse, Près de Manage, Boustenne, Bouveries, Baustière, Le Plomb Fondu et Le Seigneur sont les 7 secteurs de cours d'eau non navigables de catégorie 3 et partiellement en catégorie 2 que gère **la commune de Merbes-le-Château**, cela correspond à **13.46km de ruisseaux**.

Il vous semble que j'ai oublié d'en citer ? Vous pensiez au Rin-We ? au Petit Paste ? Au ruisseau de Fontaine Claus ? Ce dernier, tout comme le ruisseau du Seigneur (pour partie) est en catégorie 2 et est donc géré par **la Province de Hainaut**, les autres sont « non classés » et doivent être gérés par **les riverains** en conformité avec **le code de l'eau**.

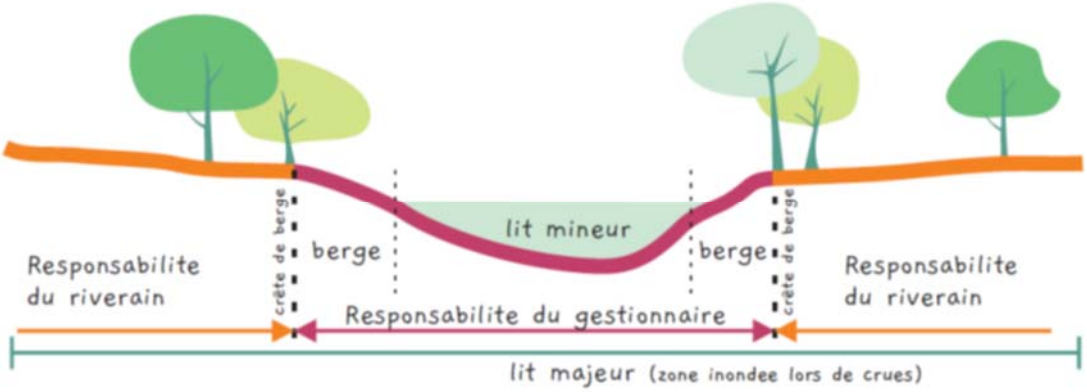

Revenons à nos 7 secteurs en gestion communale : Cette gestion est partagée avec les riverains de ces ruisseaux. En effet même si la commune est responsable du lit mineur et des berges, **dès la crête de berge, c'est aux riverains qu'il incombe de prendre soin du ruisseau.**

S'il est plaisant de profiter de la présence d'un cours d'eau sillonnant le jardin, du bruit de ruissellement, de la vue des libellules et des autres habitants des ruisseaux il est nécessaire d'adopter quelques bonnes pratiques :

Une clôture doit être installée à minimum 1 mètre de la crête de berge pour éviter au bétail d'accéder à la rivière, même si les vaches s'abreuvant aux ruisseaux font partie des images d'Épinal des régions rurales, cette pratique contribue grandement à l'érosion des berges ; Des solutions existent : le riverain peut prélever de l'eau (sans mettre le cours d'eau à sec) ou installer un système de pompage permettant l'abreuvement du bétail.

Les résineux ne peuvent être plantés à moins de 6 mètres du cours d'eau.

Les arbres et arbustes plantés sur la berge doivent faire l'objet d'un suivi de manière à éviter de bloquer les déchets flottants et de provoquer une entrave à l'écoulement de l'eau.

Aucun dépôt n'est autorisé à moins de 6 mètres de la crête de berge, ni compost ni remblais ou gravats.

Les constructions fixes ne peuvent être implantées à moins de 6 mètres de la crête de berge.

Malgré ces quelques contraintes, il ne faudrait pas oublier le plaisir que l'on retire à observer le foisonnement de biodiversité de ces écosystèmes et savoir que l'on y a joué un rôle.

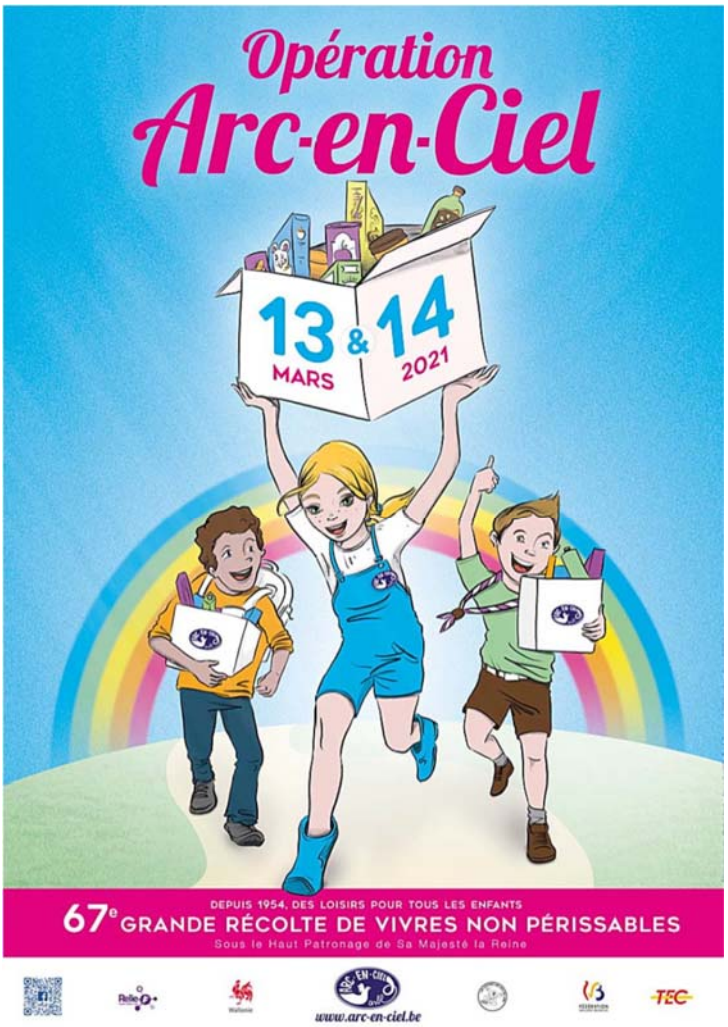

En 2021, la collecte change et s'adapte à la situation sanitaire. Des mesures sont prises afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les participants et donateurs.

Le porte-à-porte n'étant pas possible cette année, Arc-en-Ciel a prévu d'autres formes de participation ! **L'association invite donc les habitants à déposer leurs vivres non périssables** (biscuits, céréales, boissons, riz, boîtes de conserve de légumes ou poisson, etc…) :

⇒ **Devant leur porte SEULEMENT s'ils ont reçu au préalable le sac Arc-en-Ciel** dans leur boîte aux lettres. Les récoltants passeront dans la mesure du possible dans les rues afin de ramasser les sacs déposés sur le pas des portes;

⇒ Dans les magasins Fox&Cie et les magasins « Tape à l'Œil » du 22/02 au 20/03/2021.

Merci pour votre générosité.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, nous sommes à nouveau au regret de vous annoncer l'annulation de plusieurs événements annuels qui auraient dû se dérouler dans notre entité durant **le 1er semestre 2021**.

⇒ **Nos traditionnelles festivités carnavalesques** : en accord avec les différentes sociétés carnavalesques de l'entité, nous avons décidé d'annuler les soumonces et les 3 carnavals.

⇒ **La réception des Noces d'Or** : celle-ci devait se dérouler en mai comme chaque année, elle sera reportée à une date ultérieure en fonction de la situation sanitaire.

⇒ **Jumelage** : nous ne pourrons malheureusement accueillir nos amis Français cette année.

⇒ **Les fêtes du Solstice d'Eté (Grand feu, jogging,…)** : ces festivités qui marquent le début de l'été sont annulées également au grand regret des organisateurs.

Nous espérons vivement que la situation que nous vivons actuellement en raison de la pandémie au Covid 19 pourra s'améliorer dans les mois à venir et que nous pourrons ainsi retrouver notre liberté et participer à nouveau à toutes les festivités qui font vivre notre belle entité.

"Petit coin photos"

Envie de nous faire partager vos plus belles photos prises dans notre entité ?

N'hésitez pas à nous les envoyer à l'adresse mail suivante :
nancy.paternotte@commune-merbes-le-chateau.be
et nous nous ferons un plaisir de les publier dans notre « Petit coin photos » du bulletin communal.

Nous ferons en sorte d'agrémenter notre bulletin d'informations communales avec les photos que vous nous enverrez selon les différentes saisons.

Afin de respecter la règlementation sur les droits d'auteur, vos photos seront identifiées par votre nom.